

Décret

Générale

colonial

Décret n° 16 MARS 1941 portant dérogation a la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier colonial.

n° 16

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat français. Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Par dérogation à la loi du 13 avril 1928 et jusqu'à une date qui sera fixée ultérieurement par décret, les gouverneurs généraux et gouverneurs sont autorisés à suspendre ou à diminuer à titre provisoire par arrêtés les droits de douanes sur certains produits lorsque l'incidence de ces droits est susceptible de provoquer une hausse du prix de la vie. Art. 2. — Les arrêtés pris à cet effet seront provisoirement exécutés.

Pu. PÉTAIN. Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français : **Le Ministre Secrétaire d'Etat aux finances, BOUTHILLIER** Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'agriculture, **CAZIOT**. Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux affaires étrangères. **Le Ministre Secrétaire d'Etat à la guerre, HUNTZIGER** Le Secrétaire d'Etat aux colonies, **PLATON**.